



CONSEIL D'ORIENTATION
DES RETRAITES

Panorama des systèmes de retraite en France et à l'étranger

Séance plénière du COR
17 février 2016

Secrétariat général du COR

Les retraites à l'étranger

- Étude des systèmes de retraite de 11 pays :
 - Allemagne, Belgique, Canada, États-Unis, Espagne, France, Italie, Japon, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède
- Ce choix de pays permet de prendre en compte :
 - une pluralité de modèles d'inspiration dans la constitution de leurs systèmes de protection sociale
 - et aussi un grand nombre de situations comparables à la France
- Mais comparaison n'est pas raison et tous les systèmes ne sont pas transposables



A. L'architecture des systèmes de retraite



Les systèmes de retraite

Les retraites « planchers »

Les systèmes de retraite

Les retraites collectives obligatoires

Les retraites « planchers »

Les retraites collectives obligatoires

- Dans tous les pays (sauf aux Pays-Bas), en répartition (pour l'essentiel en Suède)
 - les pensions des retraités d'aujourd'hui sont financées par les cotisations des actifs d'aujourd'hui – par nature collectives
- Deux grandes familles
 - les pays multi-régimes publics : l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, l'Italie (ancien) et le Japon
 - les pays mono-régime public : le Canada, les Etats-Unis, l'Italie (nouveau), le Royaume-Uni et la Suède
- En annuités, en points (Allemagne) ou en comptes notionnels (Italie nouveau, Suède)

Les règles de calcul

- **Le niveau du plafond**
 - autour du salaire moyen (SM) en France, Belgique, Canada, Suède et R-U
 - au-delà en Allemagne, Espagne (1,5 SM), Japon (1,9) États-Unis (2,3), Italie (>3)
- **Les salaires retenus dans le salaire de référence**
 - toute la carrière en Allemagne, Italie, Suède, Belgique, P-B, R-U, Japon
 - une partie de la carrière aux Etats-Unis (35 années), Canada (39 années), France (25 années), Espagne (25 années)
- **Le mode de revalorisation des droits acquis et des pensions**
 - Droits acquis : index sur les salaires sauf France, Belgique, Espagne (prix)
 - Pensions : index sur les prix sauf Espagne, Pays-Bas et Royaume-Uni
- **Validation de durée avec des contributions différentes selon les pays**

Les aléas de carrière

- Existence de dispositifs similaires dans la plupart des pays
 - régimes en annuités : durée avec ou sans salaire porté au compte
 - régimes en points ou en comptes notionnels : nombre de points ou valeur de capital virtuel correspondant à la validation d'une durée et d'un salaire
- Des droits quantifiables au moment du fait générateur en points ou en comptes notionnels
- Tous les risques sont couverts, mais avec des droits différents
- Au total, ces droits non contributifs représentent 1/5 des droits validés chaque année par les actifs en France et en Allemagne, et 1/6 en Suède

Structures de financement

	Allemagne 2011	Belgique 2011	Canada 2010	Espagne 2011	Etats- Unis 2012	Italie 2010	Japon 2009	Pays-Bas 2012	Royaume- Uni 2012/2013	Suède 2012	Pour mémoire France 2011
Part des retraites publiques dans les revenus des plus de 65 ans en 2005	75%	81%	47%	71%	35%	72%	48%	48%	50%	70%	73%
Ressources en % de PIB	9,6%		4,8%	11,8%	5,2%	14,1%	10,0%	5,2%		7,8%	13,4%
<i>cotisations</i>	74%		60%	85%	70%	85%	60%	66%		85%	
En % des ressources											
<i>transferts depuis le Budget de l'Etat (achats de droit + subventions)</i>	25%		35%	10%	14%	15%	23%	34%		15%	
<i>produit ou décaissement des réserves</i>	-		5%	-	13%	-	17%	-		-	
<i>Autres</i>	<1%		-	5%	3%	-	-	-		-	
Dépenses en % de PIB	9,4%	9,2%	4,2%	12,9%	4,9%	15,0%	10,2%	5,2%	6,0%	7,2%	14,0%
Soldes en % de PIB	0,2%		0,6%	-1,1%	0,3%	-0,8%	-0,3%	-0,1%		0,6%	-0,6%
Réserves											
en % de PIB	0,3%	-	10,2%	0,4%	10,8%	-	37,8%	-	-	27,0%	1,7%
en années de prestations	0,1	-	3,9	0,5	3,5	-	3,7	-	-	4,0	0,1

- Certains pays affichent une situation financière en excédent, mais leur situation en termes de finances publiques nuance fortement la comparaison

Les systèmes de retraite

Les retraites individuelles

Les retraites professionnelles

Les retraites collectives obligatoires

Les retraites « planchers »

Les retraites professionnelles et individuelles

- En capitalisation (sauf en France pour les complémentaires)
 - Les pensions sont financées par les cotisations placées sur les marchés financiers – par nature plus individuelles (mais mutualisation du risque viager)
- À prestation ou à cotisation définie
- Uniquement contributive – la pension dépend des cotisations de l'assuré ou de son employeur

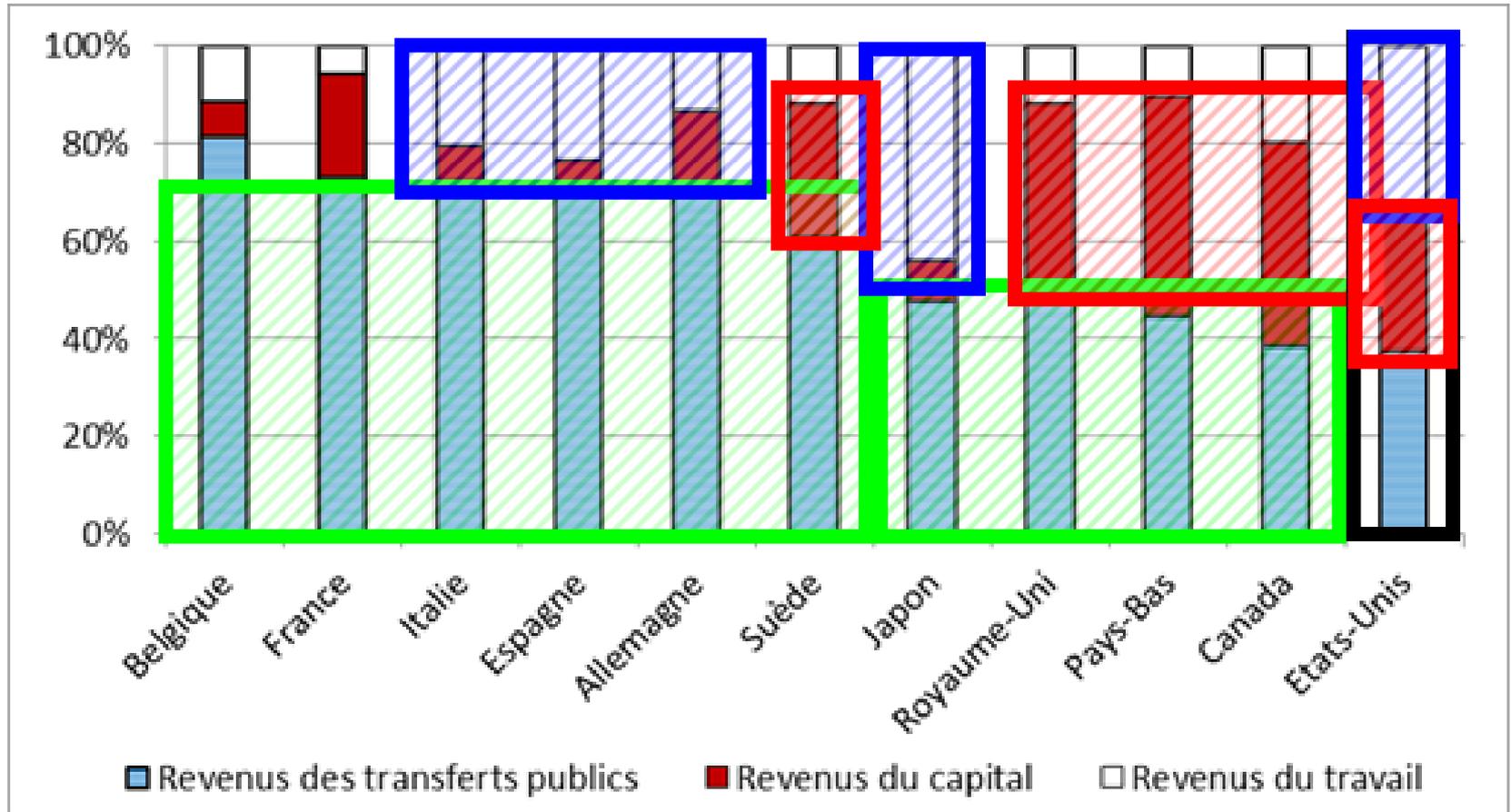


Les systèmes de retraite

Les retraites privées

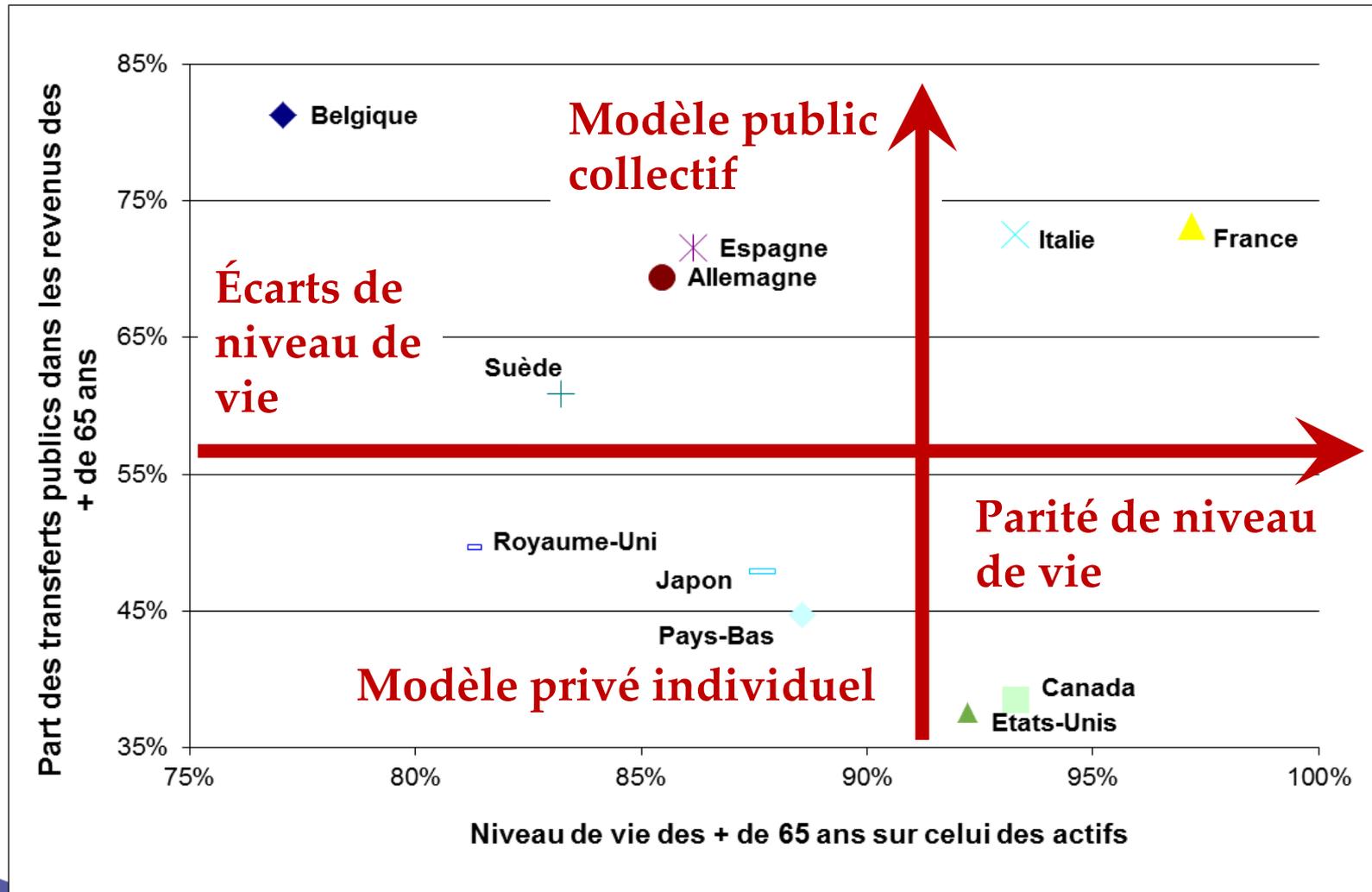
Les retraites publiques

Le poids de chacun des étages



Source : données OCDE - 2013.

Caractérisation des pays



En conclusion

- La comparaison des systèmes de retraite de différents pays reste délicate compte tenu de leurs spécificités
- On ne saurait opposer schématiquement :
 - la répartition et la capitalisation, qui sont complémentaires
 - les modes de calcul des pensions en répartition (en annuités, points ou comptes notionnels), dont aucun n'empêche notamment l'existence de dispositifs de solidarité
 - la « complexité » des systèmes de retraite des pays ayant plusieurs régimes publics à la relative « simplicité » des systèmes de retraite des pays à régime public unique



CONSEIL D'ORIENTATION
DES RETRAITES

Merci de votre attention

Tous les documents du COR sur
www.cor-retraites.fr



[@COR_Retraites](https://twitter.com/COR_Retraites)